

Strasbourg, le 21 septembre 2010

THB-GRETA(2010)LD7

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

7e réunion du GRETA (Strasbourg, 14-17 septembre 2010)

LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

THB-GRETA(2010)LD7 3

1. Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a tenu sa 7e réunion au Conseil de l'Europe à Strasbourg, du 14 au 17 septembre 2010, sous la présidence de Mme Hanne Sophie GREVE. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté par le GRETA, figure à l'annexe I. La liste des participant(e)s figure à l'annexe II.

- 2. Le GRETA a noté que l'ancienne Secrétaire Exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA et Comité des Parties), Mme Marta REQUENA, a changé de fonctions et est devenue depuis le 1er septembre 2010 Chef de la Division du Droit international public et de la lutte contre le terrorisme (au sein de la Direction du Conseil juridique et du droit international public). Le Directeur des Monitorings assure les fonctions de Secrétaire Exécutif par intérim en attendant l'entrée en fonction le 15 octobre 2010 de la nouvelle Secrétaire Exécutive, Mme Petya NESTEROVA.
- 3. Le GRETA a chaleureusement remercié Mme REQUENA pour son dévouement et sa contribution remarquable à l'action du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains, en particulier le processus de négociation de la Convention, la *Campagne du Conseil de l'Europe pour lutter contre la traite des êtres humains* et la mise en place du mécanisme de suivi de la Convention.
- 4. Le GRETA a finalisé ses lignes directrices internes pour la préparation des rapports du GRETA, les visites dans les pays et les demandes d'information adressées à la société civile, qui seront utilisées pendant le premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre par les parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains [STCE n°197] (la Convention).
- 5. Le GRETA a noté avec satisfaction que les réponses au Questionnaire pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties (le Questionnaire) ont été reçues des dix premières Parties à la Convention : Moldova, la Roumanie, l'Autriche, l'Albanie, la Géorgie, la République slovaque, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark et Chypre. Le GRETA a remercié les autorités nationales de ces Parties, en particulier les « personnes de contact », d'avoir répondu au Questionnaire dans le temps imparti.
- 6. Le GRETA a décidé de fixer, lors de sa prochaine réunion, un calendrier pour la préparation, l'examen et l'adoption de ses rapports.
- 7. Le GRETA a discuté de la préparation des visites dans les trois premiers pays à être évalués (l'Autriche, Chypre et la République slovaque) et a tenu un échange de vues sur les réponses au Questionnaire reçues de ces Parties.
- 8. Le GRETA a convenu des dates suivantes pour ses réunions en 2011: 15-18 mars; 14-17 juin; 20-23 septembre; et 6-9 décembre.
- 9. Le GRETA a participé avec plaisir au Débat thématique sur les Partenariats entre organisations internationales agissant dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains : nécessité d'une action coordonnée qui s'est tenu à Strasbourg le 13 septembre 2010 dans le cadre de la 4e réunion du Comité des Parties. Le GRETA a partagé les inquiétudes exprimées lors du débat concernant le fait que d'autres organisations internationales actives dans le domaine de la lutte contre la traite envisageaient la mise en place de mécanismes de suivi dans la mesure où cela pourrait conduire à des conclusions et des recommandations incohérentes ou contradictoires. Le GRETA s'est réjouit de l'engagement pris par les représentants des organisations internationales en matière de coopération et de partenariat et de leur accord de faire pleinement usage de leurs domaines d'expertise et de compétence respectifs afin de garantir une utilisation efficace de ressources de plus en plus limitées.
- 10. Le GRETA a noté avec satisfaction que, depuis sa dernière réunion, la Convention a été ratifiée par deux États membres du Conseil de l'Europe (l'Azerbaïdjan et l'Irlande), portant le nombre total de ratifications à 30 et le nombre de signatures non encore suivies de ratification à 13. Aucune signature supplémentaire n'a eu lieu. Le GRETA a invité une nouvelle fois les États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, les États non membres ayant participé à l'élaboration de la Convention ainsi que l'Union européenne, à signer et/ou ratifier la Convention. En outre, le GRETA a réitéré son appel à ce que les États non membres adhèrent à la Convention.

THB-GRETA(2010)LD7

11. Le GRETA a pris note des Avis du Comité directeur pour la bioéthique (CDBI) et du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) sur les recommandations faites dans l'Étude conjointe du Conseil de l'Europe et des Nations Unies sur le trafic d'organes, de tissus et de cellules et la traite des êtres humains aux fins de prélèvement d'organes. En particulier, le GRETA a pris note de la proposition du CDBI de mettre en place un groupe pluridisciplinaire chargé d'étudier la faisabilité d'un instrument juridique international contraignant, portant sur la prévention du trafic d'organes, de tissus et de cellules, au moyen notamment du droit pénal, et la protection des victimes. Le GRETA a aussi pris note de l'Avis du CDPC selon lequel l'élaboration d'un instrument international juridique contraignant sur ce sujet pourrait être une valeur ajoutée.

- 12. Le GRETA a pris note de l'information sur les activités d'autres organisations gouvernementales internationales et des organisations non gouvernementales internationales intéressant le GRETA. En particulier, il a tenu un échange de vues concernant les discussions en cours entre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen concernant la proposition de Directive du Parlement Européen et du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes.
- 13. Le GRETA a salué la Résolution 14/2 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur La traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants : coopération régionale et sous-régionale en vue de promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme dans la lutte contre la traite des personnes (17 juin 2010). En particulier, le GRETA a pris note du fait que le Conseil des droits de l'homme a invité les gouvernements à encourager la mise en œuvre des instruments internationaux juridiquement contraignants concernant la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que de promouvoir une approche concertée et globale pour prévenir et combattre la traite des êtres humains. Le GRETA a aussi pris note de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptant le Plan d'action mondial des Nations Unies contre la traite des personnes du 30 juillet 2010, qui contient la décision d'établir un Fonds de contributions volontaires pour les victimes de la traite, en particulier les femmes et les enfants.
- 14. Le GRETA s'est félicité de la réunion qui s'est tenue entre la Présidente et le Premier Vice-Président du GRETA avec la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'OSCE et des agents provenant d'autres entités de l'OSCE, à Paris le 22 juin 2010. En particulier, il a noté avec satisfaction l'échange d'informations et le débat afin d'améliorer la coordination des activités respectives des deux Organisations dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains en vue d'assurer la complémentarité et d'éviter les duplications. Le GRETA s'est félicité de la décision de continuer d'organiser régulièrement ce type de réunion ainsi que de tenir des réunions informelles entre les deux Secrétariats.
- 15. Le GRETA s'est félicité du lancement à Prague le 2 juillet 2010 du Projet COMP.ACT (European Action for Compensation for Trafficked Persons) et de la Campagne paneuropéenne sur l'indemnisation des victimes de la traite des êtres humains, menés par Anti-Slavery International et La Strada International en coordination avec des partenaires dans 14 pays. Le GRETA a noté avec satisfaction que le Conseil de l'Europe a accordé son soutien institutionnel à cette initiative paneuropéenne importante, qui a également le soutien de la Commission européenne et l'OSCE. Le GRETA a en particulier salué le lien étroit entre ces Projet et Campagne et l'article 15 de la Convention du Conseil de l'Europe, la première et unique disposition internationale juridiquement contraignante, reconnaissant explicitement le droit des victimes de la traite des êtres humains à être indemnisés pour les préjudices subis et l'obligation pour les États de garantir cette indemnisation en droit interne.
- 16. Le GRETA a noté que le Conseil de l'Europe était en train de finaliser son budget pour 2011, et dans ce contexte, il a rappelé la nécessité d'augmenter les ressources financières et humaines allouées à ses activités dans les années à venir afin qu'il puisse accomplir sa mission et notamment mener à bien le premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties. Il a rappelé que le GRETA était le seul mécanisme indépendant de suivi des droits humains dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains et que son activité représentait une priorité pour l'Organisation.

THB-GRETA(2010)LD7 5

17. Suite à la publication d'articles dans la presse, y compris les médias électroniques, le GRETA a rappelé que son mandat était d'évaluer la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties. Le GRETA a souligné qu'il n'a pris de position sur la question de la mendicité dans le contexte de la traite des êtres humains.

18. Le GRETA a adopté la présente liste des points discutés et des décisions prises, laquelle, conformément à la règle 24 de son Règlement intérieur est publique.

THB-GRETA(2010)LD7

Annexe I

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion
- I. POINTS POUR DÉCISION
- 2. Adoption du projet d'ordre du jour
- 3. Premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties : Lignes directrices pour les Rapports du GRETA, les visites dans les pays et les demandes d'information adressées à la société civile
- 4. Premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties : information concernant le 1er groupe de 10 Parties à évaluer
- 5. Avant-projet de calendrier pour la préparation et l'examen des Rapports du GRETA : Échange de vues
- 6. Lancement du premier cycle d'évaluation pour les futures Parties: Échange de vues
- 7. Proposition de dates pour les réunions du GRETA en 2011 : 15-18 mars, 14-17 juin, 20-23 septembre, et 6-9 décembre
- II. POINTS POUR INFORMATION
- 8. 4e réunion du Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (Strasbourg, 13 septembre 2010): Débat thématique sur les partenariats entre organisations internationales agissant dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains : nécessité d'une action coordonnée
- 9. État des signatures et ratifications de la Convention
- 10. Information sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le GRETA
- 11. Information sur les activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales intéressant le GRETA
- 12. Questions diverses
- III. ADOPTION DE LA LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

THB-GRETA(2010)LD7

THE ONE TRIESTOJEET

Annexe II

Liste des Participant(e)s

Membres du GRETA

Mme Vessela BANOVA

Mme Louise CALLEJA

Mme Josie CHRISTODOULOU

M. Davor DERENCINOVIC

M. Vladimir GILCA

Mme Hanne Sophie GREVE [Présidente du GRETA]

M. Nicolas LE COZ [Premier Vice-Président du GRETA]

Mme Alexandra MALANGONE

Mme Nell RASMUSSEN

Mme Leonor RODRIGUES

Mme Gulnara SHAHINIAN [Seconde Vice-Présidente du GRETA] [Excusée]

M. Robert STRATOBERDHA

Mme Diana TUDORACHE

Secrétariat

DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA et Comité des Parties)

M. Christos GIAKOUMOPOULOS Secrétaire Exécutif *ad interim*

Mme Petya NESTOROVA Secrétaire Exécutive (à partir du 15 octobre 2010)

M. David DOLIDZE Administrateur

Mme Claudia LAM Administratrice

Mme Carolina LASÉN DIAZ Administratrice

Mme Rona STERRICKS
Assistante administrative principale

Mme Giovanna MONTAGNA Assistante secrétariale

Interprètes

M. Grégoire DEVICTOR

Mme Barbara GRUT

Mme Cynera JAFFREY